

**ENTREPRISE**

131

Indicateur trimestriel sur les retards de paiementCommuniqué, Médiateur des entreprises,
4 févr. 2016

Le Médiateur des entreprises et la société Altares ont publié le 4 février 2015 la 3^e édition de l'indicateur trimestriel sur les retards de paiement en France.

Pour l'ensemble des entreprises, une légère amélioration s'est amorcée au second semestre 2015. Les comportements de paiement de l'ensemble des entreprises françaises s'étaient fortement dégradés de l'été 2014 à l'été 2015 jusqu'à atteindre un retard moyen, au plus haut sur dix ans, de 13,6 jours (V. JCP E 2015, act. 909). En fin d'année 2015, ce délai additionnel tend à diminuer pour revenir à un niveau proche de 13 jours. Toutefois un clivage demeure : les retards de règlement restent inférieurs à 12 jours chez les artisans tandis qu'ils approchent les 15 jours pour les grandes sociétés.

Pour les 120 entreprises plus grands donneurs d'ordres, le retard de règlement moyen s'établit, fin décembre 2015, à 13,7 jours contre 13,5 jours lors du précédent indicateur à fin juillet. Ces chiffres confirment une tension sur les paiements depuis septembre 2015 alors que le retard moyen de règlement avait été ramené de 14,1 jours en janvier 2015 à 13,5 jours en fin de 1^{er} semestre

Autres enseignements de l'indicateur : près d'un grand donneur d'ordres sur deux (43 %) reporte ses paiements d'au moins 15 jours, soit 12 % de plus que la moyenne de l'ensemble des entreprises françaises. En volume le montant des retards de paiement des 120 grands donneurs d'ordres représente encore 3,894 Md€ à fin décembre 2015 (contre 4,163 Md€ en janvier 2015).